

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 45

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



ENTRE NOUS VOISINE...

VOICI les dernières grappes de nos vendanges, Voisine, je les ai réservées pour vous. Voyez : l'or de l'été brille encore sous leurs « fleurs » et la douceur de ses rayons leur a donné ce goût de miel. Elles ont mûri au cœur même de notre gai pays de Vaud, et c'est pourquoi leur saveur éveille le rire clair des franches réjouissances ; elles sentent le vin doux sorti d'autres grappes pareilles, chacune de leurs grappes est un petit chef-d'œuvre... le raisin, Voisine, est comme le fruit de la vie !

Pour cueillir celui-ci j'ai traversé les vignes dépouillées. C'était la fin d'un beau matin d'automne, à l'heure où la brume se dissipe sous le rayonnement du soleil vainqueur. Par de là l'horizon des bois pourprés les montagnes étaient bleues et le ciel souriait. N'eût été la mélancolique splendeur des verdure jetant leur dernier éclat, on eût pu croire à quelque matinée d'avant-printemps. Même lumière voilée, même douceur émouvante au fond de l'air. Mais comme un nuage passait, le vent des mauvais jours s'est levé et les feuilles d'or, tels des débris de joie, ont jonché la terre.

Nous avons compris tout à coup que c'en était fait de la sécurité de l'été, qu'une fois cette journée achevée il faudrait hiverner. C'est bien cela, Voisine, voici l'hiver.

Il y aura le long sommeil de la campagne sous la neige, jusqu'à l'aube merveilleuse où, de nouveau, s'élèvera le chant triomphal du printemps revenu ! Ainsi chaque soir nous nous endormons pour revivre au matin. Eternelle fin conduisant aux éternels recommencements ! Un grand mystère, Voisine, qu'il faut accepter un peu comme nos enfants acceptent l'enseignement du maître dont la haute raison, parfois, dépasse leur entendement, avec confiance et sérénité. On ne sait pas pourquoi, en somme, on est là, soumise à la nécessité d'accomplir chaque jour certains travaux, certaines fonctions, dont la trace s'efface aussitôt... on sait seulement que cela doit être ainsi et qu'il faut faire ces humbles choses le mieux possible, et cela suffit !

Prenez, ce raisin, Voisine, la vigne sèche et noire reverdira l'an prochain pour remplir nos corbeilles, prenez cette douce grappe masquée et buvez le vin frais sorti du pressoir en faisant ce vœu : Que notre activité, Voisine, soit semblable à celle de la terre, patiente, inlassablement productrice sous l'orage qui anéantit son effort, paisible malgré tout...
L'Effeuilleuse.



LE PASSI DE LA BIOLAIRE

PIERRO RUETTAZ étai fiai dè sa vegne dè la Biolaire et l'ai avai dè tiè. Onno vegne que quan l'avai hèretaiè de se n' onclio Moise étai onna villie carcasse dè vegne, la maïti dâi grougnèt iron chètèzè et lo resto bresi et lè traï quâ fottu. Adon Ruettaz avai traï sta vegne et l'avai repliantaie en piant amèritien et tota repassallaie à nauvo et n'avai pas mènadzî fèmé, sondâdzo, focheràdzo, surfatâdzo et tot lo trimbiameint. Et du adon, ti lèzan, Ruettaz boutavè onco traï, quatro patiets dè passis nauvo por que sa Biolaire fut asè bin en oodrè. Ma l'ai avai otîè que crèvavè lo tieu à l'ami Ruettaz c'ètai que mè ye boutavè dè passî à sa vegne, mè l'eïn manquavè et Pierro djuravè q'on paltai aprè lo larrè, lo cotien, la tsèravoïta, lo tsancro dè mauvai gieux que l'ai robavè sè passî. Ma rein ne lâi fasâi et Pierro avai biau djurâ et teimpètà, ceïn n'impatisivè pas lè passî dè la Biolaire dè fottèrè lo camp dè pllie balla et pas moïan dè savai iò passavont. Lo larrè q'ètai on tot fin finaud ne pregnai pas lè passî nauvo : Ruettaz lè z'arâi recognu dou premi cou, ma robavè clliaü qu'avon dza passâ on an ào dou à la vegne.

A man gautze, et on pou ein dèzo dè la Biolaire l'ai avai na vegne dè rodzo q'ètai à n'on certain Crebiet et stu Crebiet ne boutavè jamai on passî nauva à sa vegne q'ètai portan adè bin passallaie dè bi et bon passî dè cin pi dègran. Pierro Ruettaz avai fini pè remarqua cè commerce et pè sè maufiâ d'oquie et sè dese on biau dzo : Attein tè pi, tsancro dè Crebiet dau diabîo tè vu baillî te n'affèrè !

Onna nè, pè vè lè dix haurè, mon Ruettaz impognè on puchin chaton d'epena naïre q'vâi omintè dix pi dè gran et quatre pouces d'èpècheu et s'eïn alla sè catzi derrâi l'adze dè la Biolaire ; ne l'ai avai pas dix minutes que l'irè catzi que voitie lo Crebiet que s'aminè pè lo chindai d'avau ; s'infattè dèin la vegne à Ruettaz et sè dèpatzè de ramassâ onna puchinte tserdze dai pie biau passî. Mâ, à l'avi que l'ai voliu passa lo perte dè l'adze, Pierro Ruettaz tè l'ai a fottu onno tola intzapliè avouè son chaton que mon Crebiet a zu couâtè dè fèrè lo moo sein ceïn, lo diabe mè bourlâi se Ruettaz ne l'arâi pa atzèva.

Crebiet fu bo et bin chi senannè sein ressailli dè tzi li, cà ye fu bin tan malâdo que l'avai faliu criâ lo maïdzo et la sadze-fenna.

Et vaitècè quemet Crebiet l'ai ètà punâ de ceïn que l'avai robâ. S'on pouâve ti lè z'atrapâ dinse lè lâro, lâi arâi pas tant falta de prèson et de maison de foocè.
Pierre-Abram Redzipet.

Sobriété. — Le jeune X... lit dans son livre de classe que le chameau peut travailler huit jours de suite sans boire.

Sa mère, avec un soupir :

— C'est le contraire de ton père qui, lui, resto huit jours à boire sans travailler.

Pas de choix. — Vous avez, dit un sergent de ville à un cocher, risqué d'écraser ce vieillard.

— Ah ! répond le cocher, en haussant les épaules, si vous croyez qu'on peut toujours choisir ceux qu'on écrase !

Une preuve. — Garçon !... Qu'est-ce que c'est ?... Un cheveu dans le beurre !

— Ah ! voilà, Monsieur... c'est un poil de vache... Nous en mettons toujours dans le beurre pour montrer que ce n'est pas de la margarine !

A PROPOS DE NOTRE DERNIER ARTICLE PATOIS

Nous avons reçu la lettre que voici :

Cher Conteur,

Celle que vous contez en patois d'Aigle « Onn' inspecchon », et mettez en cause deux farceurs de Ste-Crix, devait plutôt être narrée en patois de Vuiteboeuf, vous comprenez le pourquoi...

Ce même farceur, et il est question d'un seulement, n'est pas mort de la première, comme on dit ; il en aurait peut-être revendu au « Père Guintz » ; écoutez plutôt :

C'était jour de foire ; avec deux ou trois morceaux de savon noir à huit ou dix sous pièce, coupés savamment en petits carrelets, un peu de papier ad hoc pour l'emballage ; un « trabetzet » pris, disons emprunté à une maison du voisinage, notre gaillard s'installe sur le champ de foire, fait force boniments et en quelques instants se procurait aux dépens de clients, de clientes surtout, bénévoles et simplistes, de quoi régaler les « amis » qui s'amusaient à la pinte voisine ; notre farceur n'avait pas d'autre but, sinon celui aussi de donner libre cours à ses fantaisies.

Le gendarme étant survenu, le dérangeant dans ses occupations, en lui réclamant sa patente, notre marchand de « savon à détacher », de l'air le plus naturel, cherche dans ses poches le bout de papier officiel qu'il ne trouve pas, naturellement, et prie le gendarme de garder sa « boutique » pendant qu'il va quérir le précieux papier. Inutile de dire qu'il ne revint pas et que le gendarme à son tour s'éloigna, supposant qu'il ne reverrait pas « son homme ». Interpellé de la pinte voisine où « l'éphémère forain », trinquant gaiment avec les camarades, il fut invité à « faire santé », ce qu'il accepta de bon cœur, ne se doutant pas qu'il avait devant lui son délinquant de tout à l'heure qui s'était grimmé pour la circonstance, pouvant changer sa voix à son gré, et qui, sans en avoir l'air, écoutait son histoire de savon.

Pendant ce temps, les badauds réunis autour de l'étalage, plus que modeste, attendaient la suite des événements, et furent fort divertis par le propriétaire du « trabetzet » venant reprendre son meuble en pestant et maugréant. En somme, les boniments débités pour attirer les acheteurs étaient si amusants, si drôlatiques, que chacun estimant peut-être en avoir eu pour son argent, à moins que ce ne fut par crainte du ridicule, personne ne songea à se plaindre.

Il y a de cela une quarantaine d'année, les choses se passaient encore à la bonne franquette, pas besoin de démonstration pour convaincre les clients, et on ne songeait pas encore à envelopper le savon à détacher avec des billets de banque, des vrais surtout... « Autre temps, autres mœurs ».

E. M.